

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CAUMONT SUR DUN**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 20 mai 2026
ID : 084-268403318-20260430-9430042026-DE

**Membres en
exercice :**

16

**Membres
présents :**

14

**Suffrages
exprimés :**

14

**Date de
convocation**

23/04/2026

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 Avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Claude MOREL, Président du CCAS.**

Etaient présents : M MOREL – MME MARESCAUX – MME MALLEM – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – M ROUBAUD – MME CORTE – M GIACARDI – M CECCONI – MME THORELLE – MME CONSTANT

Procurations : MME REYNAUD A M CECCONI – MME VINCINAUX A MME RIGAUD

Absents : MME OLIVON – MME BADALAMENTI

Secrétaire : René CECCONI

DELIBERATION N°9430042026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - APPROBATION

Rapporteur : Isabelle MARESCAUX

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales et leurs établissements publics adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante sous la présidence de Mme Isabelle MARESCAUX, Vice-Présidente du CCAS.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Financement	Total à bilan
Recettes	Produit des impositions (1)	A	5 477,04	7 253 043,44	2 239 522,40
	Recettes réalisées (2)	B	4 629,24	7 236 279,40	1 241 410,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autres postes budgétaires totales	D	23 506,00	1 335 236,55	1 358 743,73
	Dépenses réalisées (3)	E	11 659,41	1 303 998,05	1 314 250,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G	B - E	7 020,09	66 074,33	73 410,78
Résultats antérieurs reportés	H		18 029,40	72 107,44	100 427,25
Solde (investissement) au résultat de clôture (fonctionnement)	I	A - B + H	11 009,72	15 372,75	26 382,47
Différence entre les restes à réaliser	J	C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	K	A - B + H - F	11 009,72	15 372,75	26 382,47

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Président étant sorti au moment du vote, le conseil d'administration délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

Le conseil d'administration, après avoir ouï son rapporteur et après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2121-14,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-8,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance.

Considérant que le Conseil d'Administration a siégé sous la présidence de Mme Isabelle MARESCAUX, Vice-Présidente du CCAS,

1° **DONNE** acte de la présentation faite du compte financier unique 2025 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,

2° **APPROUVE** le compte financier unique du budget 2025,

3° **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents afférents,

4° **ANNEXE** à la présente délibération le document budgétaire.

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

POUR : MME MARESCAUX – MME MALLEM – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX – M ROUBAUD – MME CORTE – M GIACARDI – M CECCONI – MME THORELLE – MME REYNAUD – MME CONSTANT

Fait à Caumont-sur-Durance, le 30 Avril 2026

La Vice- Présidente

Isabelle MARESCAUX



Le Secrétaire de séance

René CECCONI

